

Pologne : criminaliser encore plus les femmes et ceux qui pratiquent l'avortement causera des souffrances et des morts qui n'ont pas lieu d'être

23/09/2016

Le Groupe S&D au Parlement européen a condamné l'adoption d'une proposition de loi, en commission du parlement polonais, destinée à criminaliser les femmes qui ont avorté et les médecins et infirmières qui ont pratiqué des avortements, même en cas d'inceste ou de viol.

Marie Arena, eurodéputée et porte-parole S&D pour les droits des femmes et l'égalité des sexes, a déclaré ceci :

« La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a déjà contesté la loi polonaise actuelle sur l'avortement. Elle a en effet déclaré que cette loi pose des obstacles inacceptables à l'accès des femmes et jeunes filles à l'avortement sûr et légal. Car dans tous les pays qui criminalisent l'avortement, les femmes et les jeunes filles le paient de leur santé, de leur bien-être et souvent même de leur vie. »

« Or, cette nouvelle proposition va plus loin que la simple restriction des droits génésiques des femmes : elle obligerait même une jeune fille de 12 ans à garder un enfant fruit d'un viol ou d'un inceste. C'est épouvantable. Refuser à une femme le droit de mettre fin à une grossesse même dans ces cas extrêmes constitue une violation de ses droits fondamentaux. Cela infligera à des milliers de femmes, qui ont déjà traversé d'horribles épreuves, des souffrances et des angoisses qui n'ont pas lieu d'être. Dans ces conditions, nous exhortons le gouvernement polonais à rejeter ce projet de loi et nous soutenons résolument toutes les personnes en Pologne qui s'opposent à cette insulte aux droits des femmes. »

« Non seulement cette loi viole les droits fondamentaux, elle aura aussi des conséquences graves pour la santé des femmes. Même si une exception est prévue au cas où la vie de la mère serait menacée, la criminalisation des actes des médecins dans tous les autres cas rend cette exception essentiellement inopérante. Les médecins devront décider s'ils pratiquent ou non un avortement sachant qu'un conseil des médecins peut les envoyer en prison pour cinq ans s'il invalidait leur jugement. C'est absurde. Cela incitera les médecins à opter pour l'absence de risque personnel, ce qui provoquera chez les femmes concernées des souffrances et même des morts qui n'ont pas lieu d'être. »

« Par ailleurs, nous dénonçons le fait que les réductions budgétaires récentes affectent principalement les organisations de défense des droits des femmes et les prestataires de services de santé. Dans la plupart des cas, la Santé publique ne rembourse pas les contraceptifs, dont l'usage est un des plus faibles en Europe. De plus, l'introduction dans les écoles d'un cours d'éducation sexuelle et relationnelle a été reportée ou négligée. En conséquence, près d'un tiers des élèves ne suivent aucun cours d'éducation sexuelle. Cela est inacceptable. Dans cet esprit, nous soutenons le travail de la Fédération polonaise des femmes et du planning familial. Nous soutenons les milliers de citoyens qui ont manifesté au cours des dernières semaines. Face à cette situation, la communauté internationale ne peut rester silencieuse. Nous devons condamner cette proposition dans les termes les plus vigoureux, et nous devons faire savoir aux femmes polonaises qu'elles ne sont pas seules dans leur combat pour un droit fondamental. »

Note aux rédacteurs

Une délégation du Groupe S&D se rendra en Pologne dans la semaine du 30 septembre au 1er octobre. Elle y rencontrera des ONG de défense de droits des femmes, le personnel de cliniques dévolues au planning familial ainsi que des experts en matière de droits fondamentaux.